

Montréal, le 28 novembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à
735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Dossier: R-4052-2018**

La présente fait suite aux correspondances des 23 et 26 novembre 2018 de l'AQCIE/CIFQ, de l'AHQ-ARQ, de SÉ-AQLPA et de NEMC portant sur le calendrier de traitement de la demande mentionnée en objet, ainsi qu'à la réponse du 27 novembre 2018 du Transporteur à ce sujet.

En regard de la lourdeur du calendrier réglementaire au cours du mois de décembre 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) modifie la date prévue pour le dépôt de la preuve des intervenants au **9 janvier 2019, 12h**. La Régie maintient toutefois toutes les autres dates prévues au calendrier de ce dossier et indiquées à sa décision D-2018-167.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml